

**Compte Rendu du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN**

Séance du 23 février 2021

Date de la convocation : 16/02/2021

Sont Présents : Chantal BARDIN, Jérôme DENEUVE, Elisabeth DUCHATELET, Cédric BREISSAND, Olivier RAMBEAUX

Excusés : Mélanie MENGHINI, Frédéric DELAYE,
Madame MENGHINI a donné pouvoir à Madame BARDIN

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18h34

Le conseil nomme Olivier RAMBEAUX, secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 16 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

D 2021 01 Mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers du service eau et assainissement à Provence Alpes Agglomération

Madame le Maire **rappelle au conseil** que Provence Alpe Agglomération a pris la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Les services de l'agglomération ont établi l'inventaire physique et l'état de l'actif du service eau de la commune, et demande la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de compétences.

Après présentation de cet inventaire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ✓ **Approuve** la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de compétence.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition desdits biens.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

D 2021 02 Cession par l'état de parcelle de terrain sise Le Village de Mélan 04380

Madame DUCHATELET, directement concernée en qualité de riveraine, ne prend pas part aux délibérations et au vote.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Dans le cadre de la vente de la maison forestière à Mélan, l'état cède deux parcelles de terrain, issues de la division cadastrale : 117 Section C N° 107, ces parcelles cadastrées 117 section C N° 126 et 127. En application des articles L240 – 1 et 3 du code de l'urbanisme, qui accordent aux communes une priorité d'acquisition, nous avons deux mois pour nous prononcer à compter du 19 janvier dernier. Les prix proposés sont 2560 € pour la 126 d'une superficie de 2559 m² et 3360 € pour la 127 d'une superficie de 3356 m².

Après délibérations, le conseil municipal décide de ne pas acquérir ces parcelles.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 5

D 2021 03 Appel à projet pour la rénovation et la valorisation du patrimoine rural non protégé

Madame le Maire rappelle au conseil que la commune pourrait bénéficier d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet de la Région pour la restauration et la valorisation du patrimoine rural non protégé.

Dans ce cadre, il a été étudié la restauration de l'église de Mélan dont les murs de façade nécessitent une restauration pour un maintien du patrimoine ancien. Le mur du cimetière adossé sera également restauré pour une continuité.

L'ensemble permettra la valorisation du projet avec la création d'une plaquette de randonnée locale et la mise en place d'un aménagement du site.

Après délibérations, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement suivant :

	Montant HT
Travaux	33 900,00
Plaquette randonnée	212,00
Aménagement mobilier	3 114,00
Total	37 226,00

Région Sud	18 613,00	50%
Département 04 (FODAC)	11 167,80	30%
Commune du Castellard-Mélan	7 445,20	20%
Total	37 226,00	100%

- donne délégation à Madame le Maire pour établir les demandes de subventions correspondantes.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

D 2021 04 CONVENTION POUR DOSSIER PALULOS

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la mairie, une subvention est accordée aux logements qui bénéficient d'une convention PALULOS. Cette convention laisse à la commune le choix des locataires avec condition de ressources.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

Autorise Madame le Maire à signer la convention PALULOS après accusé réception du dépôt des dossiers de subventions.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

D 2021 05 ADHESION « 40 BATIMENTS PERFORMANT »

Madame le Maire informe le conseil que la commune du Castellard-Mélan a inscrit le bâtiment abritant sa mairie et un logement au programme « 40 bâtiments performants » porté par Provence Alpes Agglomération.

Dans le cadre des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) il est nécessaire que les communes volontaires délibèrent sur un projet de groupement de commandes relatif aux études envisagées.

Pour ce faire, les communes volontaires devront adhérer au groupement, par délibération, avant le lancement de la procédure pour une somme de 100 € pour les bâtiments de moins de 1000m².

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Autorise Madame le Maire à signer l'adhésion pour une somme de 100 €
- Dit que la dépense sera prévue au budget primitif 2021

CONTRE 0 ABSENTION 0 POUR 6

D 2021 06 TRAVAUX ONF ET BOIS D'AFFOUAGE

BARRIERE FORET COMMUNALE

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur JOURDAN technicien ONF du secteur, est venu faire le point sur les travaux et entretiens effectués sur notre commune :

L'entretien sur le chemin de Sisteron a été réalisé en décembre dernier, une visite sera faite au printemps. Le marquage sud et vallon de la forêt communale a été réalisé.

Pour cette année, Monsieur JOURDAN nous propose de changer la barrière cassée à l'entrée de la forêt une évaluation à 2070 € est proposée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

CONTRE 0 ABSENTION 0 POUR 6

BOIS D'AFFOUAGE

Monsieur JOURDAN a également informé la commune qu'une coupe est en cours de préparation, et est à mettre en vente, il n'y a pas de preneur par l'ONF, le lot est à compléter avec des feuillus, la prochaine vente est prévue en avril, sur la partie basse marquée en rouge.

Il est rappelé que commune doit vérifier où en est l'affouage, les dernières ventes de lots datant de 2015, et qui en bénéficie, elle peut demander un certain volume en affouage (60 stères pour 6 affouagistes), après zonage contenant le volume, il appartiendra à la mairie de partager et matérialiser les lots, de suivre la bonne application des consignes de coupe puis de réceptionner les coupes.

Pour cela trois garants devront être désignés pour réaliser ce travail et c'est auprès de ces trois garants qu'il communiquera les consignes. Si la commune souhaite confier cette mission à l'ONF c'est possible mais payant, en moyenne 5 jours à 550 € la journée. Il faut désormais prévenir l'ONF pour définir les lots :

Il a été constaté un glissement de terrain sur le bas, la piste risque de partir un jour, il faut donc vérifier la zone de coupe, pas trop de pente, pas sur la zone en bas, plutôt en haut.

Il faut désigner des référents assez tôt pour des coupes effectuées à l'automne.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de ne pas faire de demande pour cette année.

CONTRE 0 ABSENTION 0 POUR 6

D 2021 07 ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AGENCE IT04

Madame le Maire rappelle au conseil que la commune a la possibilité d'adhérer à l'agence Ingénierie et Territoire 04 (IT04), agence départementale de conseil et d'aide aux communes en matière d'ingénierie.

L'adhésion annuelle forfaitaire pour les petites communes est de 200 euros par an.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- Désigne les représentants de la commune à l'agence IT04 :

Titulaire Jérôme DENEUVE

Suppléant Chantal BARDIN

- Autorise Madame le Maire à signer l'adhésion et dit que la somme correspondante sera inscrite au budget primitif.

CONTRE 0 ABSENTION 0 POUR 6

D 2021 08 CONVENTION DE GESTION DES SERVICES DANS LE CADRE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET URBAINES

Madame le maire informe le conseil que dans le cadre de la gestion des eaux pluviales et urbaines Provence Alpes Agglomération demande à ce que soit signée une convention de gestion des services pour l'exercice de la compétence.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention.

CONTRE 0 ABSENTION 0 POUR 6

D 2021 09 MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES DANS LES ECOLES DU TERRITOIRE

Après lecture de la motion, Madame le Maire expose le fait que Provence Alpes Agglomération propose la signature de ladite motion par les conseils municipaux des communes afin de soutenir le mouvement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve cette Motion et autorise Madame le Maire à la signer.

CONTRE 0 ABSENTION 0 POUR 6

QUESTIONS DIVERSES

Tarifs cantine scolaire

Madame le maire expose le fait qu'elle a été interpellée par deux familles dont les enfants bénéficient du service cantine scolaire de Thoard, ainsi que par Monsieur le maire de Thoard. Le fournisseur actuel des repas va être changé par un fournisseur plus local qui va proposer des repas par circuit court et bio. Le tarif du ticket repas va être modifié et une augmentation de 3 € par repas va être demandée, 1 € aux familles, 2 € aux communes, ceci pour une année.

Cela représente pour la commune 4 repas par semaine pour 5 à 6 enfant scolarisé sur Thoard, sur 36 semaines, soit environs 1400€ supplémentaire. Cependant, Madame le Maire propose d'attendre une information officielle de la part de commune de Thoard avant de délibérer.

Réintroduction du Bouquetin dans le massif des Monges

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion d'information est programmée dans le cadre de l'espace Valléen « Terres de Provence, Terres de Rencontres », après étude de faisabilité sur la réintroduction du bouquetin dans le massif des Monges par l'office intercommunal de Tourisme des Hautes Terre de Provence et le bureau d'étude.

Cette réunion est prévue le jeudi 11 Mars à 14h30 à la maison de l'entreprise à Sisteron, (salle de conférence au rez-de-chaussée – 11 allée des Genêts- Parc Activité Sisteron-Val de Durance 04200 SISTERON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.